

Pour leur confection, les services extérieurs utilisateurs ne sont pas toujours associés, ceci fait que nombre d'imprimés restent inopérants.

Par ailleurs, l'application des nouveaux impôts a rendu les anciens imprimés obsolètes dans leur majorité; leur importance se mesure en tonnes et aucune opération de récupération n'a été engagée à ce jour en dépit de la place occupée au détriment de l'archivage et des nouveaux imprimés.

Ces difficultés sont encore compliquées par les problèmes de transport du fait que l'impression est centralisée à Alger.

2-Les retards dans la mise en œuvre de l'informatisation des services

L'informatisation des services fiscaux est une préoccupation permanente de l'administration des impôts. Celle-ci était arrivée à la conclusion que " le système actuel n'est pas performant et est surchargé; au niveau local (inspections et recettes), les méthodes de travail et les procédures sont pour la plupart restées manuelles et donc archaïques".

Pour sa part, une mission d'une institution financière notait en août 1989 que "l'actuel système central est obsolète, du fait qu'il n'utilise pas les nouvelles technologies...En fait, les opérations d'assiette et de recouvrement sont pour la plupart dupliquées manuellement par les services extérieurs".

Il apparaît ainsi clairement que la modernisation de l'administration fiscale dépend essentiellement de cette opération.

Face à un tel constat, l'administration fiscale a lancé un plan d'informatisation et érigé par décret exécutif n°92-210 du 29 mai 1992 la structure chargée de piloter cette opération en direction . Le plan élaboré repose sur les principes suivants:

- décentraliser progressivement les traitements;
- centraliser les informations nécessaires aux recouvrements et aux statistiques;
- créer un fichier central des contribuables par la mise en place d'un identifiant fiscal.

Pour ce faire, les phases suivantes ont été retenues:

- création de trois centres informatiques régionaux (Alger, Oran et Constantine);
- introduction de la micro-informatique au niveau des recettes et des inspections dans des structures en réseau reliées au système central;
- introduction de la bureautique: les travaux de secrétariat et de documentation seront assurés par l'informatique.

L'ensemble de cette informatisation va permettre les applications suivantes:

- fichier assiette;
- fichier recouvrements;
- fichier contrôle et vérification fiscale;
- fichier de recours;
- fichier des demandes d'achat en franchise.